

ment et le développement proposée et de la conférence elle-même, cette question soit attentivement prise en considération afin de permettre à la conférence d'instituer des modalités de suivi ou d'examen effectif, pour que la promotion des mesures appropriées s'appuie sur des données concrètes.

36^e séance plénière
27 juillet 1989

1989/102. Plan d'action pour lutter contre la désertification

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 42/189 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1987 concernant l'application et le financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification, en particulier la résolution 42/189 B relative à l'application du Plan dans la région soudano-sahélienne,

Prenant acte avec intérêt du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne⁴⁸,

Prenant acte aussi du rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 42/189 A, B et C de l'Assemblée générale⁴⁹,

Notant que le retard survenu dans la distribution de la documentation a empêché le Conseil d'étudier à fond cette question,

Décide de transmettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, pour qu'elle les examine de manière approfondie et y donne suite ainsi qu'il conviendra, les rapports du Secrétaire général et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la décision du 25 mai 1989 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement⁵⁰, le projet de résolution contenu dans l'annexe de la décision 15/23 D, avec les vues et observations exprimées à la seconde session ordinaire de 1989 du Conseil économique et social.

36^e séance plénière
27 juillet 1989

1989/103. Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 39/208 du 17 décembre 1984, 40/175 du 17 décembre 1985 et 42/188 du 11 décembre 1987 de l'Assemblée générale, ainsi que la

⁴⁸ DP/1989/50.

⁴⁹ A/44/351-E/1989/122.

⁵⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 25 (A/44/25)*, annexe.

résolution 1986/44 du Conseil économique et social du 21 juillet 1986,

Rappelant aussi la résolution 40/209 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1985, dans laquelle l'Assemblée a réaménagé de façon rationnelle l'examen des problèmes se rapportant à la désertification et à la sécheresse,

Profondément alarmé par les études qui indiquent que des changements climatiques importants se sont produits en Afrique, rendant la situation actuelle très critique, et par les conclusions inquiétantes dégagées par la Table ronde scientifique sur le climat et la sécheresse en Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en février 1984⁵¹,

Vivement préoccupé par les conséquences dramatiques de l'accélération de la désertification, qui se sont traduites par une baisse substantielle de la production agricole et ont contribué en particulier à l'aggravation de la crise économique actuelle en Afrique,

Prenant note de l'intérêt manifesté par la réunion au sommet des sept principaux pays industrialisés, qui a eu lieu à Paris en juillet 1989, pour les questions de lutte contre la désertification et notamment pour le projet d'observatoire du Sahel,

Rappelant que, aux termes du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990⁵², les gouvernements africains se sont engagés à renforcer les mesures nécessaires pour combattre la désertification et la sécheresse, et ayant à l'esprit le soutien actif et l'engagement d'agir de la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, exprimés avec force dans la résolution 43/27 de l'Assemblée générale du 18 novembre 1988, relative à l'examen et à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse⁵³,

Prenant note des travaux du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur cette question et de sa décision 15/23 du 25 mai 1989⁵⁴,

Se félicitant des résultats et des résolutions de la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, en Egypte et au Soudan, qui s'est tenue à Dakar en juillet 1984⁵⁵ et en novembre 1985⁵⁶, puis à Alger en octobre 1988,

⁵¹ Voir E/1984/109, annexe.

⁵² Résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, annexe.

⁵³ A/44/296-E/1989/81.

⁵⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 25 (A/44/25)*, annexe.

⁵⁵ A/39/530, annexe.

⁵⁶ Voir A/C.2/40/10, annexe.